

L'Europe nous touche de près

Cahiers > Donnez de la voix

Le 1er mai 2009 |

Deux autres exemples de décisions européennes qui ont changé quelque chose pour la vie des citoyens européens : le projet Reach et les directives sur le roaming.

Reach

Les produits de soins et de toilette, les produits d'entretien, les peintures, vêtements, les moquettes, les téléviseurs... contiennent des produits chimiques... Or, sur 100 000 produits chimiques en vente dans l'UE, à peine 3 000 ont été étudiés. Reach est le nom d'une directive européenne de fin 2005 sur les produits chimiques. Depuis fin 2005, le Parlement européen impose ce nouveau système pour évaluer 30 000 substances chimiques.

Et d'ici 2016, les plus dangereuses seront interdites. Désormais, les industriels devront tester leurs substances avant de les produire. Car, d'après des recherches du WWF et de Greenpeace, ces produits chimiques pénètrent dans l'organisme. Ils se dégradent difficilement et peuvent nuire à la santé. Or, selon le Plan Santé-Environnement de juin 2004, « 7 à 20% des cancers seraient provoqués par des facteurs environnementaux ». Le débat sur les produits chimiques a opposé pendant cinq ans les industriels aux écologistes. Les écologistes défendaient la santé et l'environnement. Les industriels disaient que Reach allait faire perdre beaucoup d'emplois.

Roaming

Quand on utilise son téléphone portable à l'étranger pour appeler ou recevoir des appels, cela coûte très cher. C'est à cause du roaming. On utilise le réseau de plusieurs opérateurs mobiles. Et ils font payer ce service très cher. Le Parlement européen avait déjà voté une directive en mai 2007 pour faire baisser le prix de ces communications. Et à partir de juillet 2009, une nouvelle directive va encore faire baisser le prix de ces communications d'un pays à l'autre de l'UE. L'UE impose des plafonds pour trois ans sur les appels sur mobiles, les SMS et l'Internet mobile. Et les prix baisseront encore jusque 2011.

Au 1er juillet 2009, les opérateurs ne pourront plus facturer plus de 43 centimes d'euro la minute (hors TVA) pour les appels émis, 19 centimes pour les appels reçus, 11 centimes d'euro pour les SMS, et 1 euro par méga pour l'Internet mobile.

A partir de juillet 2010, consulter sa messagerie vocale sera gratuit.

Enfin, les abonnés pourraient également choisir, dès le 1er mars 2010, d'imposer une limite financière de 50 euros (hors TVA) pour utiliser Internet mobile à l'étranger.